



*Membre de la Société Française de Psychologie (SFP)
Membre de l'International School Psychology Association (ISPA)*

Compte-Rendu des travaux associatifs

Réunion des délégués départementaux & Assemblée Générale



EPINAL
1 et 2 OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

1. Réunion des Délégués Départementaux.

1.1 Accueil et mot du président. P.3

1.2 Commentaires et observations des délégations.

2. Assemblée Générale.

2.1 Accueil et mot du président. P.6

2.2 Résultats des votes pour le rapport d'activité, le rapport financier et le projet d'orientation

2.3 Résultats des votes pour les motions

2.4 Vérification des comptes et quitus comptable P.13

2.5 Élection des candidat.es au Conseil d'administration

3. Élection de la présidence et du bureau national P.17

1.Compte-Rendu de la réunion des délégués départementaux

Épinal, 1^{er} octobre 2025

1.1 Accueil et mot du président

Laurent Chazelas, président de l'AFPEN, remercie les DD de leur présence. Cette réunion se déroule tous les ans. Elle est l'occasion d'échanges entre d'une part le conseil d'administration et les délégations qui sont au plus proche du terrain, et également d'échanges entre les délégations elles-mêmes. Les commentaires qui nous sont parvenus serviront de prétextes aux échanges. Le président explique qu'une partie de la réunion sera réservée pour expliquer de manière pratique les nouvelles modalités de votes pour l'assemblée générale qui se tiendra le lendemain. Richard Redondo en fera l'animation.



1.2 Présentation des Commentaires

Partie animée par Christine Desaubry, Fanny Designe et Annie Vigneron

Ces observations et commentaires sont directement issues des réunions préparatoires des délégations. Certaines propositions de motions (ou partie de motions) ont été transformées en commentaires, après échange entre les délégations concernées et un membre du bureau national.

L'ensemble de ces commentaires est à retrouver sur le document préparatoire aux assemblées départementales, envoyé aux délégations au mois de septembre 2025. Il ne sera rappelé ici que les seuls commentaires ayant fait l'objet de discussions ou de demandes d'éclaircissement de la part des DD présents.

| | |
|----|--|
| 75 | Il est demandé à l'AFPEN de rendre visible par diffusion aux adhérents la liste des noms et fonctions des CT psychologue « santé mentale » ou faisant fonction dans chaque académie. |
| 63 | Nomination de conseillers techniques : il serait souhaitable que l'AFPEN propose un conseiller technique psychologue dans chaque spécialité EDA et EDO (c'est-à-dire 2 spécialités par département). |
| 71 | Il est proposé que l'AFPEN sollicite le MEN pour participer à la création des fiches de postes de conseiller technique aux niveaux ministériel, académique et départemental. |

Certains DD font remarquer que ces commentaires apparaissent un peu « décalés », ayant été écrits à la suite des réunions départementales en mai ou en juin dernier, donc avant la publication de fiches de poste de psychologue conseiller-technique en santé mentale. Aujourd’hui, la situation est très contrastée. Dans quelques départements, il n'y a toujours pas eu d'appels à candidatures. D'autres ont nommé des conseillers techniques santé mentale sans passer par cette étape, en appelant directement des personnes qui semblaient avoir un profil qui conviendrait (majoritairement, semble-t-il, des psyEN EDO). D'autres encore ont publié leurs offres pendant les vacances d'été, les rendant quasiment invisibles. Les régimes indemnитaires sont très variables, allant de rien jusqu'à 800 €/mois. Il est aussi noté que dans l'ensemble, le processus est loin d'être transparent (publication des postes sur des sites inconnus de la plupart) et qu'il ne donne pas satisfaction.

L'AFPEN, quant à elle, rappelle qu'elle a envoyé un courrier au ministère de l'Éducation Nationale ainsi qu'aux recteurs dès le 17 juillet, à la suite d'une rencontre au ministère avec des conseillers le 16 juillet. Laurent Chazelas rappelle également que c'est une revendication ancienne, contemporaine de la création du corps des psychologues de l'Éducation Nationale (2017).

Des DD demandent des précisions sur la nature d'un « centre de psycho-santé-social ». La DD du Calvados (14) explique que ce commentaire mettait en avant l'isolement des psychologues, particulièrement dans les zones rurales, dans des secteurs souvent dépourvus de RASED. On pourrait imaginer un travail en équipe, à l'image de ce qui se passe dans les CIO, tout en restant dans les écoles.

| | |
|----|---|
| 93 | Il est demandé à l'AFPEN la présence obligatoire d'un psychologue à la MDPH et à la CDAPH pour éclairer au mieux sur la situation personnelle et scolaire des élèves et assurer la confidentialité dans toute correspondance à la destination de la MDPH. |
|----|---|

| | |
|----|--|
| 14 | Il est proposé que l'AFPEN soutienne au niveau de chaque circonscription la création d'un centre psycho- santé-social qui regrouperait les psy EN du secteur, le médecin EN, l'infirmier EN, l'assistant social, les enseignants RASED tout en conservant le rattachement aux écoles et le travail de proximité. |
|----|--|

Plusieurs départements déplorent le fait qu'on ne sait pas toujours qui lit les comptes rendus adressés à la MDPH. Normalement, dans les textes, c'est un psychologue qui devrait le faire. Le problème (ancien et souvent évoqué lors de réunions des DD antérieures) vient du fait que les psychologues sont de moins en moins présents dans les équipes pluridisciplinaires d'évaluation, la croissance exponentielle des demandes engendrant de plus en plus un traitement purement administratif des dossiers. Là encore, les différents témoignages montrent une grande disparité de fonctionnement selon les départements.

| | |
|----|--|
| 31 | Accorder une place importante à la vision du psy EN en fonction de la problématique abordée dans les formations, congrès, colloques organisés par l'AFPEN. |
|----|--|

La DD de Haute Garonne (31) précise qu'il paraît essentiel de diversifier les approches et de ne pas oublier non plus l'environnement scolaire dans les formations. La formation devrait ainsi ressembler à de la formation continue, et tenir compte des évolutions de l'école. Enfin, il est nécessaire d'insister encore et toujours pour que des formations adaptées existent dans chaque EAFC.

| | |
|----|---|
| 88 | Créer un livret de formation AFPEN afin d'être présents dans chaque EAFC (École Académique de Formation Continue) et multiples colloques- établissements. |
|----|---|

L'idée que l'AFPEN puisse faire un catalogue de formations répertoriant les offres par thèmes avec les coordonnées des éventuels intervenants est intéressante et elle y a travaillé. Mais il s'avère que ce catalogue est absolument impossible à maintenir actualisé et donc, sa constitution a été abandonnée. Néanmoins, l'AFPEN reste un centre de ressources grâce à ses nombreux partenariats et relations, auquel on peut faire appel.

| | |
|----|--|
| 14 | Il est demandé que l'AFPEN soit représentée à titre associatif lors des concertations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en lien avec les demandes MDPH. |
|----|--|

L'AFPEN n'a pas de concertation avec les ARS, les psychologues ne dépendent pas du ministère de la santé. Néanmoins, la question se pose de créer des liens, pour pouvoir aborder certaines questions spécifiques (les maintiens en GS par exemple), ainsi que les modalités d'organisation des PAS, pour lesquels l'ARS est le recruteur et le financeur. Les PAS sont censés recueillir les saisines et les transmettre aux RASED si besoin. Il est nécessaire de réellement coordonner les fonctionnements, ce qui implique des réunions supplémentaires. Certains s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme un pas de plus vers une médicalisation des difficultés à outrance.

| | |
|----|---|
| 18 | La délégation du Cher suggère et souhaiterait que la part départementale de la cotisation nationale soit calculé en pourcentage (par exemple 20%), afin qu'elle évolue automatiquement en même temps que le montant de la cotisation nationale. |
|----|---|

Le trésorier rappelle que les tarifs sont fixés par le Conseil d'Administration et votés en Assemblée Générale. Un pourcentage introduirait des nombres qui ne seraient plus « ronds », avec des centimes, ce qui compliquerait considérablement le travail de comptabilité.

Informations diverses

- Le prochain congrès de l'ISPA aura lieu en France, à Lyon en juillet 2026.
- Le prochain forum des RASED se déroulera, lui, à Paris le 14 mars 2026.
- Catherine Allali, Fanny Designe, Florence Dubois, Gaby Keiser-Weber, Suzanne Lavarenne et Bertrand Pascaud quittent le CA en cette fin de mandature. Ils sont remerciés par l'ensemble des membres du CA et des DD présents.

2. Compte-Rendu de l'Assemblée Générale

Épinal, 2 octobre 2025

2.1 Accueil et mot du président Laurent Chazelas

Le président de l'AFPEN a ouvert l'Assemblée Générale à Epinal en remerciant l'engagement des représentants au congrès, des déléguées départementaux et des membres du conseil d'administration présents.

Laurent Chazelas a rappelé l'importance des missions de cette instance qui va, par les votes sur les motions qui lui sont proposées, définir les axes de la politique à venir pour la prochaine mandature.

Cette assemblée générale va également élire (ou réélire) de nouveaux administrateurs ainsi qu'une nouvelle présidence puisqu'il ne souhaite pas se représenter.

Le président conclut cette ouverture en évoquant le temps que l'on prendra en fin d'assemblée générale pour remercier les administrateurs qui quittent définitivement le CA.

2.2 Résultats des votes du Rapport d'activité, du rapport financier et du projet d'orientation

L'Assemblée Générale s'ouvre sur les résultats des approbations des divers rapports et projets votés dans les délégations lors des réunions préparatoires au congrès. Le Conseil d'Administration rappelle les résultats des votes effectués en délégations par les adhérents AFPEN concernant les différents rapports de la mandature septembre 2023-septembre 2025 : Le rapport d'activité, le rapport financier, le projet d'orientation et l'augmentation des tarifs ont été adoptés à la majorité des votants.

Résultats des votes : RF : Refus de vote, Abs : abstention, C : contre, P : Pour

RESULTATS DES VOTES DES ADHERENTS DANS LES ASSEMBLEES GENERALES DEPARTEMENTALES

| ADHERENTS dans les dép ayant voté | ADHERENTS Hors dépar ayant voté | ADHERENTS TOTAL (dans les dep ayant voté) | VOTANTS |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|---------|
|-----------------------------------|---------------------------------|---|---------|

| | | | |
|-----|----|-----|-----|
| 618 | 24 | 642 | 505 |
|-----|----|-----|-----|

| | |
|------|-----------|
| 78.9 | % votants |
|------|-----------|

COMPTE RENDU ACTIVITES

| Refus | Abs | Contre | Pour |
|--------------|-------|---------------|-------|
| 3 | 36 | 1 | 465 |
| Votants: 505 | | Exprimés: 466 | |
| 99.8 | % oui | 0.2 | % non |

TRESORERIE

| Refus | Abs | Contre | Pour |
|--------------|-------|---------------|-------|
| 3 | 47 | 4 | 451 |
| Votants: 505 | | Exprimés: 455 | |
| 99.1 | % oui | 0.9 | % non |

PROJET D'ORIENTATION

| Refus | Abs | Contre | Pour |
|--------------|-------|---------------|-------|
| 4 | 54 | 3 | 444 |
| Votants: 505 | | Exprimés: 447 | |
| 99.3 | % oui | 0.7 | % non |

MODIFICATION DES TARIFS

| Refus | Abs | Contre | Pour |
|--------------|-------|---------------|-------|
| 4 | 55 | 73 | 373 |
| Votants: 505 | | Exprimés: 446 | |
| 83.6 | % oui | 16.4 | % non |

618 ADHÉRENTS ÉTAIENT REPRÉSENTÉS DANS LES DÉLÉGATIONS QUI ONT PRIS PART AUX VOTES

24 ADHÉRENTS ÉTAIENT REPRÉSENTÉS DANS LES DÉPARTEMENT ASSOCIÉS

DONC UN TOTAL DE 642 ADHÉRENTS ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DANS LES DÉLEGATIONS POUR LES VOTES

PARMI CES 642 ADHÉRENTS , 505 ONT PARTICIPÉ AUX VOTES

(ILS APPARAÎTENT DANS LE TOTAL DES VOTES [REFUS DE VOTES + ABSTENTIONS +CONTRE + POUR])

LES SUFFRAGES EXPRIMÉS SONT LE TOTAL DES SEULES VOIX POUR ET CONTRE

LES POURCENTAGES SONT CALCULÉS SUR LES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le trésorier, Richard Redondo, rappelle les résultats des votes effectués en délégations par les adhérents AFPEN concernant les différents rapports de la mandature Septembre 2023-Octobre 2025 présentés par le conseil d'administration. Le rapport d'activité, le rapport financier, le projet d'orientation et l'augmentation des tarifs ont été adoptés à la majorité des votants.

2.3 Résultats des votes pour les motions

Au regard de ce qui se passe dans les départements, certaines motions sont un peu (déjà) dépassées, mais il est important de voter lors de l'AG pour que l'association porte les souhaits des adhérents au niveau national.

Après discussion des motions et vote, toutes les motions ont été adoptées.

Procédure de vote des motions :

☞ Les motions qui ont permis de procéder directement au **vote** sont rappelées ci-dessous.

Résultats des votes :

| Thématique 1 : Architecture du corps des psychologues de l'Éducation nationale et Conseiller-technique. | | | |
|--|--------------------|----------|---|
| N° du département des motions proposées. | | | |
| Conseiller-Technique | | | |
| 1 | Adoptée à 97.6% | 35 | Il est demandé que l'AFPEN soit vigilante quant à la budgétisation effective pour la création de postes de psychologues de type "conseillers techniques" aux différents niveaux de l'organigramme. |
| 2 | Adoptée à 93.1% | 75 14 | L'AFPEN 75 et l'AFPEN 14 demandent à l'AFPEN de veiller que soit précisée, sur la fiche de poste à profil, une durée limitée d'exercice de la fonction de psychologue EN Conseiller-Technique. |
| 3 | Adoptée à 100 % | 24 14 | Il est demandé à l'AFPEN de s'assurer qu'il soit précisé dans la fiche poste des missions et fonctions du psychologue conseiller technique que celui-ci n'ait pas de fonction hiérarchique sur les psychologues de l'Éducation Nationale. |
| 4 | Adoptée à 98.8% | 24 | Au regard des directives nationales de créer des pôles départementaux de santé dans lesquels on réaffirme la volonté d'agir pour favoriser la santé mentale des élèves, il est demandé à l'AFPEN de s'assurer que les psychologues de l'Éducation Nationale ainsi que les psychologues dit "conseiller technique" restent bien rattachés au ministère de l'Éducation Nationale. |
| 5 | Adoptée à 100% | 75 | Il est demandé à l'AFPEN de s'assurer que, dans chaque académie, le recrutement des psychologues EN Conseiller-technique Santé Mentale soit porté à la connaissance de tous les psychologues EN titulaires par une communication institutionnelle via IPROF avec la publication d'une fiche de poste. |

| Passerelle EDA | | | |
|----------------|-----------------|----------------------------|---|
| 6 | Adoptée à 100% | 14 31 78 | Il est demandé à l'AFPEN de soutenir la possibilité d'une passerelle pour que les psychologues Éducation nationale du premier degré puissent, au cours de leur carrière, faire le choix d'exercer dans le second degré. |
| 7 | Adoptée à 84.6% | 13 | L'AFPEN 13 demande à l'AFPEN de maintenir sa position pour que la représentation des psychologues dans la chaîne hiérarchique soit spécifique aux psychologues EN EDA. |
| 8 | Adoptée à 63.5% | 34- 66- 30- 11-48 | Les délégations AFPEN de l'académie de Montpellier proposent que l'AFPEN œuvre pour qu'un service de psychologie soit rattaché dans les écoles avec les enseignants spécialisés. |

Thématique 2 :

Conditions d'exercices

Communication

| | | | |
|---|-----------------|----|--|
| 1 | Adoptée à 100 % | 31 | L'AFPEN 31 demande à l'AFPEN de solliciter le ministère pour qu'une communication descendante spécifique pour les psychologues soit mise en place afin d'être informé des nouvelles procédures ou dispositifs qui impactent nos missions : livret inclusif, PAS, questionnaire Harcèlement ... |
|---|-----------------|----|--|

| | | | |
|---|----------------|----|---|
| 2 | Adoptée à 100% | 93 | Il est demandé que l'AFPEN insiste auprès de tous nos partenaires (IEN, Services de soins, médecins, orthophonistes, psychomotriciens...) pour que le libre choix des outils du psychologue EN soit respecté en référence à l'article 5 du code de déontologie. |
|---|----------------|----|---|

Place du psychologue EN auprès des RASED et des écoles

| | | | |
|---|----------------|----------------------|--|
| 3 | Adoptée à 100% | 67 75 33 47 | Il est demandé à l'AFPEN de défendre la demande des psychologues EN EDA de continuer d'exercer leurs missions DANS les écoles auprès des élèves, des familles et des équipes pédagogiques. |
|---|----------------|----------------------|--|

| | | | |
|---|----------------|----|---|
| 4 | Adoptée à 100% | 67 | Afin de soutenir le travail des psychologues tant au sein des écoles que des RASED, de développer des liens de confiance nécessaires avec les familles, les équipes pédagogiques et les partenaires de proximité...permettant une analyse fine et complète des situations par la connaissance du terrain...Nous demandons à L'AFPEN de soutenir la présence des psychologues dans des secteurs délimités au sein de chaque circonscription. |
|---|----------------|----|---|

| | | | |
|---|----------------|----|--|
| 5 | Adoptée à 100% | 45 | Nous souhaitons que l'AFPEN insiste (défende) sur l'importance de continuer à travailler sur un secteur défini avec un nombre d'écoles limité. Les secteurs doivent être connus, et repérés par les psy EN et les RASED pour permettre un travail de fond, pour être plus proche des équipes et des familles. Cela pour permettre le suivi des situations dans le respect de nos missions spécifiques. |
|---|----------------|----|--|

| | | | |
|---|-----------------|----|--|
| 6 | Adoptée à 93.8% | 67 | Le psychologue de l'Education Nationale, par sa spécificité contribue à la santé mentale, la santé scolaire et la réussite éducative. Il exerce ses missions dans le cadre de ses spécificités professionnelles dans les établissements scolaires (voir décret Psychologue EN, missions Psychologue EN). Nous demandons à l'AFPEN de défendre la place spécifique du psychologue (ni professionnel de santé scolaire ni de santé mentale) et de se mobiliser contre un projet de rapprochement ou d'intégration des psychologues EN auprès d'un service de santé interne à l'institution et ce pour défendre leur autonomie et leur spécificité. |
|---|-----------------|----|--|

| | | | |
|---|----------------|----------------|---|
| 7 | Adoptée à 100% | 34-66-30-11-48 | Les délégations AFPEN de l'académie de Montpellier demandent à l'AFPEN d'œuvrer en faveur du respect de nos missions et du code de déontologie au sein des pôles ressources de circonscription. |
|---|----------------|----------------|---|

"Centre de santé"

| | | | |
|---|-----------------|----|--|
| 8 | Adoptée A 95.2% | 24 | Il est demandé à l'AFPEN d'être vigilant sur le fait de ne pas externaliser les psychologues de l'Education Nationale dans des pôles santé qui seraient hors des écoles. |
|---|-----------------|----|--|

| | | | |
|--------------------------------|-----------------|-------------------|---|
| 9 | Adoptée à 91% | 34 -66- 30-11- 48 | Les délégations AFPEN de l'académie de Montpellier proposent que l'AFPEN refuse que les psychologues EN exercent leurs missions au sein d'un centre de santé scolaire. |
| Missions du psychologue EN EDA | | | |
| 10 | Adoptée à 100% | 06 | L'AFPEN 06 demande à l'AFPEN nationale de multiplier ses actions pour renforcer la présence des psyEN sur le terrain par une hausse du recrutement et pour rendre davantage visible le travail du psychologue EN au sein même de l'institution. |
| 11 | Adoptée à 100% | 59-62 | L'AFPEN 59 et l'AFPEN 62 sollicitent l'AFPEN nationale pour œuvrer à améliorer l'attractivité de la profession. |
| 12 | Adoptée à 98.4% | 59-62 | L'AFPEN 59 et l'AFPEN 62 demandent que l'AFPEN nationale produise un écrit qui répertorie les éléments nécessaires pour de bonnes conditions d'exercice de la profession utilisable dans les rencontres avec les partenaires et les institutions. |

Thématique 3 :

Les RASED

| | | | |
|---|----------------|---|---|
| 1 | Adoptée à 100% | 17 34 66-30- 11-48 44 63 33 47 | Plusieurs délégations proposent que l'AFPEN continue ses actions pour défendre le dispositif RASED avec ces trois composantes : psychologue EN EDA, enseignant spécialisé en Aide à Dominante Pédagogique (ESADP) et enseignant spécialisé en Aide à Dominante Relationnelle (ESADR) auprès de l'ensemble de ses partenaires (administratifs, associatifs, politiques, ministériels et syndicaux) et réaffirme le besoin de travailler en RASED comme stipulé dans les missions définies le 11 mai 2017 : « Le psychologue de l'Education nationale « Education, développement et apprentissage » intervient le plus souvent au sein des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) des écoles de sa circonscription ». |
| 2 | Adoptée à 100% | 91 | Il est proposé que l'AFPEN continue à défendre la nécessité pour le psychologue de pouvoir exercer au sein des écoles en équipe avec les enseignants spécialisés. |
| 3 | Adoptée à 100% | 60 | Il est proposé que l'AFPEN continue à défendre la nécessité pour le psychologue EDA de rester sur un secteur Rased auprès d'écoles déterminées afin de soutenir un travail de proximité auprès des enseignants, des parents, et des élèves. |

Thématique 4 :

Santé mentale

| | | | |
|---|-------------------------|----|--|
| 1 | Adop- tée à 82.5% | 78 | Il est proposé que l'AFPEN défende la possibilité pour les psychologues EN d'intervenir à tous les niveaux (départemental/académique et ministériel) comme personnes |
|---|-------------------------|----|--|

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | ressources/repère lors des communications, formations, informations concernant la santé mentale. |
|--|--|--|--|

Thématique 5 : Formation

| | | | |
|---|-----------------|----|--|
| 1 | Adoptée à 100% | 44 | Il est proposé que l'AFPEN continue de favoriser une offre de formation adaptée à la psychologie scolaire, à la fonction et aux missions des psychologues, dans une approche intégrative et pour le respect de la globalité de l'enfant. |
| 2 | Adoptée à 99.3% | 29 | Il est demandé à l'AFPEN de porter auprès du MEN la nécessité d'un plan de formation national spécifique aux psy EN afin de permettre une culture commune et une actualisation nécessaire de nos connaissances. |
| 3 | Adoptée à 91.5% | 78 | L'AFPEN 78 demande que l'AFPEN consulte les adhérents par rapport à l'allongement de la formation initiale des psychologues (discussion actuelle : master 2 + 1 an vs. Master 2 + 3 ans = niveau doctorat). |

Thématique 6 : Vie associative

| | | | |
|---|-----------------|----|---|
| 1 | Adoptée à 74.8% | 13 | L'AFPEN 13 demande à l'AFPEN nationale de réfléchir et de proposer une architecture associative qui réponde à l'organisation académique actuelle de l'Education nationale (création d'un délégué AFPEN académique par exemple) pour faciliter le travail de partenariat avec l'institution. |
|---|-----------------|----|---|

REVUE

| | | | |
|---|-----------------|----|---|
| 2 | Adoptée à 97.5% | 63 | Il est proposé que l'AFPEN procède à la mise en ligne de la revue Psychologie et Education, en offrant la possibilité d'acheter à l'unité un article de la revue. |
|---|-----------------|----|---|

ERASMUS

| | | | |
|---|---------------|-------------|---|
| 3 | Adoptée à 99% | 59-62 63 | Dans le cadre du projet ERASMUS +, l'AFPEN 59, l'AFPEN 62 et l'AFPEN 63 sollicitent l'AFPEN nationale pour œuvrer à faciliter les mobilités ERASMUS + pour les psychologues EN. |
|---|---------------|-------------|---|

PLACE DE LA PSYCHOLOGIE EN EUROPE

| | | | |
|---|---------------|----|--|
| 4 | Adoptée à 99% | 29 | Il est demandé à l'AFPEN d'approfondir la connaissance des missions, organisations des psychologues des systèmes scolaires européens, en lien avec l'ISPA, pour faire un état des lieux des différents fonctionnements et ouvrir notre association à l'échelle européenne. |
|---|---------------|----|--|

Thématische 7

Divers

| | | | |
|---|-----------------|----------------|---|
| 1 | Adoptée à 90% | 34-11-66-48-30 | Les délégations AFPEN de l'académie de Montpellier proposent que l'AFPEN se positionne contre la création d'un ordre des psychologues. |
| 2 | Adoptée à 99.3% | 34-11-66-48-30 | Les délégations AFPEN de l'académie de Montpellier proposent que l'AFPEN poursuive son travail en faveur de la réglementation du code de déontologie. |
| 3 | Adoptée à 99.5% | 06 | L'A F P E N 06 demande que l'AFPEN nationale interroge le ministère sur l'évaluation des divers dispositifs et plateformes mis en place qui recoupent les missions des psychologues de l'Education nationale. |

2.4. Vérification des comptes et quitus comptable

Vérification des comptes - quitus comptable :

Richard REDONDO, trésorier

Anne BOUGUEREAU, administratrice aidant à la trésorerie

Avec le trésorier, l'aide à la trésorerie et les déléguées départementales Stéphanie FLEUTRE (76) et Patricia LOGES (67), ils et elles ont procédé à la vérification des comptes associatifs de la mandature 2023-2025. Les comptes de cette mandature ont été validés et certifiés. Le quitus comptable est donc acquis pour l'association. L'assemblée remercie chaleureusement M. Richard Redondo, trésorier pour la gestion comptable de l'association.

2.5. Élection des candidats au Conseil d'administration.

En raison de la situation financière de l'association, une réduction du nombre des membres au CA a été voté lors du dernier CA et va passer de 27 membres à 21 membres. En fonction des départs, il y a donc 5 postes à pourvoir.

Les membres du Conseil d'Administration sortant en 2025 sont les suivants :

| Sortant en 2025 |
|---------------------------|
| 1 ALLALI Catherine |
| 2 DESIGNE Fanny |
| 3 DUBOIS Florence |
| 4 ICHARD Françoise |
| 5 KEISER-WEBER Gaby |
| 6 LAVARENNE Suzanne |
| 7 LE MEZEC Véronique |
| 8 PASCAUD Bertrand |
| 9 POBLETE Monique |
| 10 SWERTVAEGHER Dominique |

Le CA a enregistré 8 candidatures :

4 Candidatures envoyées avant l'AG :

- FRUGIER Valérie : membre du CO d'Épinal.
- LE MÉZEC Véronique : membre sortant du CA, Présidente sortante de l'ISPA et dans le projet de préparation du congrès de l'ISPA que l'AFPEN va porter à Lyon en 2026.
- POBLETTE Monique : membre sortant du CA, impliquée dans le forum des Rased. Elle souhaite travailler au sein du Comité de lecture.
- SWERTVAEGHER Dominique : membre sortant du CA et souhaitant poursuivre son travail au sein du Comité de lecture.

3 candidatures lors de l'AG :

- GIBERT COSTE Anne (31) : Anne est nouvelle dans l'EN et issue du concours, elle pense que c'est intéressant de partager un regard neuf avec l'association.
- LACANAL Carole DD (32) : Carole est issue du concours, elle souhaite représenter l'AFPEN et ses missions et appuyer le rôle des psys sur le terrain.
- QUATREBOEUF Valentin (93) : Valentin souhaite la défense du métier de psychologue dans les écoles et faire la promotion de la psychologie scolaire à tous les niveaux.

Les candidats sont donc par ordre alphabétique :

FRUGIER Valérie, GIBERT-COSTE Anne, LACANAL Carole, LE MÉZEC Véronique, QUATREBOEUF Valentin, POBLETTE Monique, SOUFFLOT Anaïs, SWERTVAEGHER Dominique

L'assemblée Générale de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale (AFPEN), réunie à Épinal le jeudi 2 octobre 2025, a procédé à l'élection de nouveaux membres pour son Conseil d'Administration.

5 candidats ont été élu(e)s (par ordre alphabétique) :

GIBERT-COSTE Anne, LACANAL Carole, LE MEZEC Véronique, QUATREBOEUF Valentin, SOUFFLOT Anaïs

Remerciements aux membres qui quittent le CA : ALLALI Catherine, DESIGNE Fanny, DUBOIS Florence, ICHARD Françoise, KEISER-WEBER Gaby, LAVARENNE Suzanne, PASCAUD Bertrand, POBLETE Monique, SWERTVAEGHER Dominique.

Composition du nouveau Conseil d'Administration :

| Sortant en 2027 | Sortant en 2029 | Sortant en 2031 |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|
| BARTHELEMY Catherine | BERNE Isabelle | GIBERT-COSTE Anne |
| BOUGUEREAU Anne | CAMMAL Clotilde | LACANAL Carole |
| LOMBARD Suzel | CHAZELAS Laurent | LE MÉZEC Véronique |
| REDONDO Richard | DESAUBRY Christine | QUATREBOEUFS Valentin |
| ROULLET-VAYSSETTES Caroline | DESCAMPS-BAL Mélaine | SOUFFLOT Anaïs |
| VIGNERON Annie | ESPOSITO Christiane | |
| VETTER Odile | GILMANT Nathalie | |
| | LEVALET Nelly | |
| | RIVOALLON Hélène | |

A l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale se compose des 21 membres suivants :

BARTHELEMY Catherine, BERNE Isabelle, BOUGUEREAU Anne, CAMMAL Clotilde, CHAZELAS Laurent, DESAUBRY Christine, DESCAMPS-BAL Mélaine, ESPOSITO Christiane, GIBERT-COSTE Anne, GILMANT Nathalie, LACANAL Carole, LE MÉZEC Véronique, LEVALET Nelly, LOMBARD Suzel, QUATREBOEUF Valentin, REDONDO Richard, RIVOALLON Hélène, ROULLET-VAYSSETTES Caroline, SOUFFLOT Anaïs, VETTER Odile, VIGNERON Annie.

Remerciements

A chaque fin d'Assemblée Générale, un temps est consacré à remercier chacun chacune des administrateurs /administratrices qui voient la fin de leur mandat expiré (pour des raisons diverses). C'est ainsi qu'un discours accompagné d'un petit cadeau fut donné (soit à la fin de l'assemblée générale, soit en conseil d'administration) pour Catherine Allali, Fanny Designe, Florence Dubois, Gaby Keiser-Weber, Bertrand Pascaud, Monique Poblete, Dominique Swertvaegher et Françoise Ichard.

La fin de cette mandature est également marquée par l'arrêt de la présidence de Laurent Chazelas, élu sur une période de dix ans. L'assemblée générale lui a rendu hommage pour son engagement par *une standing ovation*.



3. Élection de la présidence et du bureau national

Le Conseil d'Administration de l'Association Français des Psychologues de l'Éducation Nationale (AFPEN), réuni à Épinal le vendredi 3 octobre 2025, a procédé à l'élection de la présidence de l'association :

Mme CAMMAL Clotilde a été élue présidente de l'AFPEN à la majorité des présents.

Procès-verbal d'Élections au BN du vendredi 4 octobre 2025

Lors du 1^{er} CA qui s'est tenu à Épinal le vendredi 4 octobre 2025, le Conseil d'Administration a procédé à l'élection de son Bureau National. Le Bureau National de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale (AFPEN), réuni ce même jour, a procédé à la répartition des responsabilités au sein de celui-ci :

Présidente : CAMMAL Clotilde (Hérault 34)
Secrétaire : DESAUBRY Christine (Seine-Maritime 76)
Trésorier : CHAZELAS Laurent (Alpes Maritimes 06)
Des vice-présidentes : DESCAMPS-BAL Mélaine (Seine 75)
ESPOSITO Christiane (Var 83)
ROULET-VAYSETTES Caroline (Hérault 34)
VIGNERON Annie (Calvados 14)

L'adresse du siège social associatif reste inchangée :

Siège social : 7 Allée des Taminiers 35160 MONTFORT SUR MEU

📞 06 11 78 72 41 siege.social@afpen.fr www.afpen.fr